

Run and Bike la Fouillouse- Samedi 02 juin 2018

Règlement:

Le RUN and BIKE de la FOUILLOUSE - Edition 2018, est organisé par l'OMS de la Fouillouse, une association régie par la loi 1901.

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés FFA, triathlon ou non licenciés.

Le présent règlement s'applique aux épreuves nommées :
Run and Bike Endurance, Découverte et famille

Le parcours DECOUVERTE 14km est accessible aux jeunes nés avant 2002 (16 ans le jour de l'épreuve) et le parcours Endurance 23km à tous nés avant 2000 (18 ans le jour de l'épreuve).

. Conformément à la nouvelle réglementation des courses Hors stade 2008 de la FFA, pour être valide toute inscription a ces deux distances devra être accompagnée :

- soit de la photocopie d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Santé Loisir ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ou une licence triathlon.
- ou, pour les non adhérents à la FFA, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme (ou Course à pied) en compétition datant de moins d'un an le jour de la course ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Le parcours FAMILLES 5km est ouvert à tous, il se fera sous forme de découverte du Run and Bike, sans chronométrage (Pas de limite d'âge et certificat médical non obligatoire.)

- Chaque équipe est composée de deux coureurs. Le premier court, l'autre l'accompagne à vélo

- Le relais consiste à inverser les rôles.

LE VELO NE DOIT JAMAIS ETRE POSE AU SOL, le vélo fait office de témoin relais.

• Aucun relais n'est permis avant le 2ème kilomètre (point de rassemblement des vélos pour le 14 et 20 km). Au delà, les relais sont libres. (500m pour le 5km)

• Le cycliste et le coureur doivent rester ensemble tout au long du parcours, 150 m environ d'écart seront autorisés dans les parties techniques. Un point de contrôle sera mis en place sur chaque partie goudronnée et lors des traversées de routes.

• Les deux équipiers sont tenus de suivre exactement le même parcours.

• Les cyclistes veilleront à ne pas gêner les coureurs à pied des autres équipes.

• Le code de la route doit être scrupuleusement respecté (se tenir à droite, ne pas couper les virages ...).

CASQUE OBLIGATOIRE pour tous. (les deux coureurs doivent porter un casque)

Les parcours sont entièrement balisés. Sur les rares portions de route, chaque participant est tenu de respecter le code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Il est expressément demandé aux participants de ne jeter aucun emballage sur le trajet.

• Le vélo utilisé doit être du type VTT (mountain bike) sauf sur le parcours famille ou l'utilisation d'un VTC peut suffir.

• L'utilisation de vélo électrique n'est pas interdit mais l'équipe utilisant ce matériel ne sera pas classée.

- Les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble.
- Tout accompagnement (à pied, à vélo ou autre ...) est formellement interdit.
- Une tenue identique pour les équipiers est conseillée.

Les droits d'engagement comprennent :

- Dossard
- Un lot de bienvenue : Tee-shirt technique ou autres lots. Attention offre limitée aux 500 premiers inscrits
- Ravitaillements

Retrait des dossards :

Les dossards seront à retirer Salle Polyvalente rue de St Just à La Fouillouse, le samedi 02 juin 2018 de 11h00 à 14h30 sur présentation de la licence sportive ou du certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition

Sécurité routière :

La sécurité routière sera assurée par des signaleurs mis à la disposition de l'organisation

Modification / Annulation des épreuves :

En cas de force majeure (intempéries, attentats...), et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours, de modifier les horaires, les parcours, ou d'annuler les épreuves.

Assurance :

Responsabilité civile :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve auprès de la compagnie MAE N°0015538743 Cette assurance couvre les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants.

Individuelle accident :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Contrôles / Abandons :

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard

Sécurité

Un numéro de téléphone à contacter en cas de besoin sera inscrit sur le dossard de chaque coureur ou sur un bracelet remis lors du retrait des dossards.

Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison radio avec le PC de la course. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié. L'équipe médicale officielle est habilitée à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Sécurité routière

La sécurité routière sera assurée par des signaleurs mis à la disposition de l'organisation

Ravitaillements

Sur chaque parcours, des points de ravitaillement seront assurés ainsi qu'à l'arrivée.

- Run and Bike Endurance : 2 ravitaillements Km6 et Km11, un point d'eau Km17
- Run and Bike DECOUVERTE : Un ravitaillement Km5, un point d'eau Km11
- Run and Bike FAMILLE : Ravitaillement à l'arrivée, point d'eau éventuel suivant météo.

Les participants sont considérés en autonomie totale entre chaque ravitaillement. Une réserve d'eau est conseillée pour prendre le départ.

Des points d'eau peuvent être ajoutés en cas de forte chaleur.

Tout ravitaillement sur le parcours par une personne extérieure à la course est strictement interdit.

Inscriptions :

-Les inscriptions se font sur le site internet : www.logicourse.fr

-Inscription sur place le jour de l'épreuve à partir de 11H

Attention si inscription sur place le samedi 02 Juin, majoration de 3€

Tarif par équipe :

- Run and Bike ELITE : 26€

- Run and Bike DECOUVERTE : 22€

- Run and Bike FAMILLE : 12€

Attention toute inscription sur place le samedi 02 Juin entraîne une majoration de 3€

Remise des prix :

La remise des prix aura lieu une heure après l'arrivée des premiers participants du parcours 20Km.

Droit d'Image :

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du Run and Bike la Fouillouse - Edition 2018 à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Run and Bike la Fouillouse - Edition 2018, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Acceptation complète du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses

Exclusion:

Tout accompagnateur (à pied, en vélo ou par tout autre moyen) est strictement interdit sur le parcours.

Le non-respect de l'un des points du règlement peut entraîner la disqualification de l'équipe (présence de commissaires de course tout au long du parcours)

Jury des commissaires:

Il est désigné par le comité de pilotage et ses décisions sont sans appel.